

1. page 8 sous le paragraphe 1.2.2.2. en rapport avec le bilan financier des prestataires : quel chiffre d'affaire minimum est requis par année afin de pouvoir être considéré (j'entends qu'il s'agit du CA de 3 années consécutives d'exercice)

Réponse de L'Equipe

Aucun minimum de chiffre d'affaire n'est requis, cette information nous permettra de savoir si le soumissionnaire a déjà généré un chiffre d'affaire dans le domaine informatique et si ce chiffre d'affaire est en rapport avec l'importance du marché DPI proposé par l'ASBL L'Equipe.

2. d'un point de vue technique, est-il possible d'envisager une prestation avec un serveur délocalisé (à savoir qui ne serait pas physiquement dans les locaux de l'établissement bénéficiaire de la prestation).

Réponse de L'Equipe

Comme stipulé page 13, 1.2.13, L'Equipe estime très important que les données soient stockées physiquement sur les serveurs de l'ASBL L'Equipe. Le soumissionnaire doit donc faire offre de cette solution.

Il est néanmoins possible, en variante, de proposer une autre solution budgétée mais incluant toutes les sécurités liées au traitement de données à caractère personnel comme le prévoit le cahier spécial des charges.